

# Casiers à vélos

Projet pilote 2018



## Formulaire de réservation d'un espace à vélos

### Identification du client

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel\* : \_\_\_\_\_

Adresse civique : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

\* Un courriel du RTC vous sera acheminé à cette adresse pour confirmer les détails entourant votre réservation.

### Périodes de réservation disponibles

Parmi les périodes suivantes, **indiquez vos trois préférences** en inscrivant les chiffres 1, 2 et 3 dans les cases appropriées. Le RTC vous attribuera ensuite un espace selon vos choix et les disponibilités des espaces à vélos. Pour permettre à tous d'en profiter, il vous sera possible de réserver d'autres périodes à la fin de votre première réservation.

#### Casier à vélos du terminus du Zoo

\_\_\_ 23 juillet au 23 août

\_\_\_ 27 août au 20 septembre

\_\_\_ 24 septembre au 18 octobre

\_\_\_ 22 octobre au 1<sup>er</sup> novembre

#### Casier à vélos du Parc-O-Bus Le Gendre

\_\_\_ 23 juillet au 23 août

\_\_\_ 27 août au 20 septembre

\_\_\_ 24 septembre au 18 octobre

\_\_\_ 22 octobre au 1<sup>er</sup> novembre

### Termes et conditions de réservation

1. L'espace à vélo ne contient aucun accessoire et n'est sujet à aucun service de la part du RTC.
2. L'utilisateur fournit le cadenas nécessaire pour assurer la sécurité de l'accès à vélo et reconnaît que le RTC, ou son mandataire, ne peut ouvrir ledit cadenas.
3. Le RTC n'assume aucune surveillance des casiers à vélos.
4. Le vélo doit être inséré de reculons dans l'espace à vélo.
5. L'utilisateur est responsable de verrouiller adéquatement l'espace à vélo avant de quitter les lieux.
6. L'utilisateur dégage le RTC de toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage causé au vélo ou autres biens laissés dans l'espace à vélo.
7. L'utilisateur a un accès unique à l'espace à vélo pendant la durée de sa réservation. S'il désire terminer sa réservation avant la fin de la période qui lui est allouée, il doit en avvertir le RTC promptement selon le point 8 ci-dessous.
8. L'utilisateur s'engage à libérer l'espace à vélo et à retirer le cadenas de l'accès au plus tard à 23h59 le dernier jour de sa période de réservation. À compter de 00h00 le jour suivant, le RTC sera justifié de couper le cadenas de l'utilisateur, d'ouvrir l'espace à vélo et de vider de tout ce qu'il contient. Le cas échéant, le vélo et les objets ramassés par le RTC dans l'espace à vélo seront rapportés au centre Métrobus et un montant de 50 \$ sera exigé à l'utilisateur pour la récupération de ces objets.
9. En cas d'infraction aux présents « Termes et conditions de réservation » par l'utilisateur, le RTC se réserve le droit de lui refuser une nouvelle réservation d'espace à vélo.

### Protection des renseignements personnels

Tous les renseignements personnels collectés lors de la réservation d'un espace à vélo ne peuvent être utilisés qu'aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles et sont traités de façon confidentielle.

J'ai lu et je m'engage à respecter les termes et conditions de réservation indiqués plus haut (confirmation obligatoire)

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts (confirmation obligatoire)

### Faites-nous parvenir ce formulaire rempli

Par courriel à [casier.velo@rtcquebec.ca](mailto:casier.velo@rtcquebec.ca)

Un représentant du RTC communiquera ensuite avec vous pour confirmer les détails de votre réservation (localisation du casier, numéro d'identification du casier, dates de réservation, etc.).